

**AUTORISATION QUANT AUX PRISES DE VUES ET/OU D'ENREGISTREMENT DE LA VOIX DE VOTRE ENFANT ET A L'EXPLOITATION ULTERIEURE DE CES DOCUMENTS**

**(Diffusion, mise en valeur pédagogique)**

L'enseignant de la classe et la directrice de l'école sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de votre enfant qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion. L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

Je soussigné(e) M. M<sup>me</sup>

.....

parents de l'enfant ..... dans la classe de

.....

Placez une croix dans la case.

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
<p>Accord pour que mon enfant soit photographié individuellement et/ou collectivement avec sa classe, dans le cadre des activités scolaires et <u>dans la stricte utilisation de la classe</u> (affichage photos en classe d'une activité, d'un projet réalisé par la classe, projection des photos prises lors d'une activité au tableau interactif, impression des photos pour collage ou archivage dans cahiers ou documents de l'enfant).</p>		
<p>Aucune diffusion sur site internet, réseaux sociaux, ou autres ne sera réalisée dans ce cadre.</p>		

Si des prises de vues ou de voix doivent être réalisées dans le cadre d'un projet bien défini, une autorisation spécifique vous sera adressée contenant tous les détails.

De même, pour les prises de vues individuelles et collectives dans le cadre des photographies scolaires réalisées par un professionnel.

Remarques et observations éventuelles :

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des parents

**AUTORISATION QUANT AUX PRISES DE VUES ET/OU D'ENREGISTREMENT DE LA VOIX DE VOTRE ENFANT ET A L'EXPLOITATION ULTERIEURE DE CES DOCUMENTS**

**(Diffusion, mise en valeur pédagogique)**

L'enseignant de la classe et la directrice de l'école sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de votre enfant qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion. L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

Je soussigné(e) M. M<sup>me</sup>

.....

parents de l'enfant ..... dans la classe de

.....

Placez une croix dans la case.

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
<p>Accord pour que mon enfant soit photographié individuellement et/ou collectivement avec sa classe, dans le cadre des activités scolaires et <u>dans la stricte utilisation de la classe</u> (affichage photos en classe d'une activité, d'un projet réalisé par la classe, projection des photos prises lors d'une activité au tableau interactif, impression des photos pour collage ou archivage dans cahiers ou documents de l'enfant).</p>		
<p>Aucune diffusion sur site internet, réseaux sociaux, ou autres ne sera réalisée dans ce cadre.</p>		

Si des prises de vues ou de voix doivent être réalisées dans le cadre d'un projet bien défini, une autorisation spécifique vous sera adressée contenant tous les détails.

De même, pour les prises de vues individuelles et collectives dans le cadre des photographies scolaires réalisées par un professionnel.

Remarques et observations éventuelles :

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des parents